

AUTORISATION DE CAPTATION ET D'EXPLOITATION DE PHOTOGRAPHIES D'UN ENFANT MINEUR

Nous soussignés :

Madame : _____

Demeurant : _____

Et/ou Monsieur : _____

Demeurant : _____

Investi(s) de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) : _____

Autorise à titre gracieux, l'association Lecture et loisirs, dont le siège est situé au 34 rue Louis Ulbach, représentée par sa Présidente, Madame Nadia Escoute

à photographier votre enfant à l'espace Argence, 20 boulevard Gambetta à Troyes, dans le cadre de la nuit des adolecteurs, réalisé par l'association lecture et loisirs les 12 et 13 octobre et à utiliser son image.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, nous autorisons l'association Lecture et loisirs à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies effectuées dans le cadre de la nuit des adolecteurs.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information et de communication de l'association Lecture et loisirs et dans le cadre de ses activités de valorisation, auprès des différents publics, directement par l'association Lecture et loisirs ou être cédé(e)s à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de 10 ans, intégralement et par extraits, et notamment :

- lors de projections publiques,
- dans des expositions,
- par télédiffusion, par tous réseaux de transmission (en analogique ou numérique par voie hertzienne, par câble ou satellite)
- par tous réseaux de communication électronique, tels qu'Internet,
- dans des publications papier
- sur CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB,
- et plus généralement par tous moyens existants ou à venir.

L'association Lecture et loisirs s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de votre enfant.

Nous garantissons que votre enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Fait à _____, le _____

Signature des personnes exerçant l'autorité parentale :